



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MARS 2020





COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L' ASSOCIATION A.QUA.RE.L.

DU

Samedi 7 mars 2020

L'ordre du jour est le suivant :

- 1** - Rapport moral
- 2** - Rapport financier
- 3** - Rapport du Commissaire aux Comptes
- 4** - Budget prévisionnel définitif 2020
- 5** - Vote du rapport financier et validation des comptes
- 6** - Vote du montant des adhésions 2020-2021
- 7** - Renouvellement des membres du CA
- 8** - Rapports d'activités des équipements en images.

Le Président, Jean-Claude FISCHER, ouvre la séance à 10h00. Le registre des présents est signé par 24 membres et 21 pouvoirs ont été reçus.

Le Président remercie les administrateurs et les adhérents d'être présents.

1.0 – Le rapport moral du Président (Jean-Claude FISCHER)

Cette Assemblée générale a été organisée particulièrement tôt cette année pour se tenir avant les élections municipales de mars 2020.

Je ne ferai pas le « rapport moral » habituel car c'est peut-être ma dernière Assemblée générale en tant que président et j'aurai l'occasion d'en parler plus tard.

Conformément aux statuts, je suis désigné par le maire pour siéger au Conseil d'administration en tant que personne civile.

Cependant, je souhaite exprimer toute la satisfaction d'être le président d'AQUAREL.

Les équipes sous la direction de Caroline, Nathalie et Marc travaillent beaucoup et avec un réel engagement. Le siège, sous la direction de Marc avec Amélia et Dorothea font un travail caché mais indispensable.

Depuis que j'ai pris la présidence de l'association le 7 mai 2010, je n'ai jamais connu de soucis de relations avec les principaux bailleurs ville et CAF. C'est peut-être également grâce à mon précédent mandat d'Adjoint au Maire aux affaires sociales pour cette même municipalité avec laquelle j'ai gardé de très bonnes relations.

Au fur et à mesure des années et à la demande la ville, nous avons trouvé de plus en plus de subventions externes qui ont permis de garder le même volume d'actions malgré des baisses importantes de la subvention municipale, même si celle-ci tend à se stabiliser depuis quelques années.

Le président d'une association comme AQUAREL est comme un équilibriste sur un fil qui essaie d'obtenir un résultat financier équilibré.

Je suis également très satisfait d'avoir travaillé avec les différents membres du Conseil d'administration qui se sont succédé et avec lesquels je me suis toujours senti soutenu. Quand on se sent épaulé ainsi par les administrateurs et par la direction, la présidence est une tâche agréable et productive.

Question de l'assemblée sur la vie d'AQUAREL :

- La dépendance d'un administrateur désigné par le Maire, ne risque-telle pas de priver l'association de son indépendance par rapport à la ville de Pontoise ?

En réponse, il est rappelé que ce sont les statuts de l'association qui prévoient cette clause et que, par ailleurs, des conventions de partenariats permettent de marquer les limites et les champs de compétences de chaque partie, garantissant ainsi l'indépendance de la gouvernance de l'association. Il est également précisé que la personne de la société civile désignée par le maire, n'est pas forcément élue à la présidence de l'association par le Conseil d'administration. Cependant, quand c'est le cas comme actuellement cela donne plus de poids aux différentes demandes de l'association.

Pour conclure, Jean-Claude Fischer liste les prochains événements des Louvrais et de Marcouville

2 - Rapport financier de la Trésorière (Véronique COUTEAU)

Mon compte rendu est basé principalement sur le compte de résultat et plus particulièrement sur le résultat d'exploitation qui reflète l'activité de l'association.

Le résultat d'exploitation est en nette amélioration puisque l'on passe de
- 17 793,23 € à + 16 627,56 € (delta de +34 420,79 €).

Cette amélioration résulte d'une part d'une augmentation des produits d'exploitation d'environ 4,75 % et plus particulièrement de l'augmentation des subventions :

- ETAT (CV et VVV)	+ 8 513,88 €
- Emplois aidés	+ 29 267,45 €
- Participation de usagers :	+ 10 243,09 €
	=====
- Total	48 024,42 €

Par contre les charges d'exploitation elles n'ont augmenté que de 0,35 % environ.

On remarque que cette faible augmentation des charges est due à une forte diminution des charges sociales (- 37 015,48 €) alors que la masse salariale a très légèrement diminuée (- 5 141 €)

On remarque également sur le compte de résultat que la participation des usagers est en hausse de 20%. On passe de 49 175 € à 59 418 € (+ 10 243 €).

Pour rappel ce compte correspond à la participation financière aux activités et non aux cotisations.

Par ailleurs, l'association affiche une trésorerie nette de 219 347,73 € (contre 291 044,22 € en 2018) ce qui s'explique par la diminution des dettes et l'augmentation des créances (voir tableau ci-après). Ce montant montre une situation saine.

C'est un point sur lequel nous devons rester vigilant car c'est cette trésorerie qui nous permet d'amortir les flux importants, de dépenses de charges notamment, qui tombent à échéances fixes alors que certaines subventions sont versées avec parfois plus d'un an de décalage (notamment la CNAV et parfois la CAF).

3 – Rapport du Commissaire aux comptes

Par la Trésorière, Véronique Couteau, en l'absence de M. Jean-Luc FLUCK du cabinet comptable « S2F associés ».

4 – Présentation du budget prévisionnel définitif 2020

cf Budget prévisionnel définitif 2020 téléchargeable sur le site « <http://www.aquarel.asso.fr> ».

5 – Vote du rapport financier validation des comptes

Le rapport financier est voté à l'unanimité et les comptes sont validés.

6 - Montant des adhésions 2019-2020

Conformément à la décision prise au Conseil d'Administration du 7 mars 2019, il est proposé d'augmenter uniquement les « adhésions familiales » pour la saison 2019-2020 :

- l'adhésion familiale reste à **24€**
- l'adhésion individuelle pour les majeurs reste à **10€**
- l'adhésion individuelle pour les mineurs reste à **6€**
- l'adhésion pour les associations passe de **45€ à 50€**

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Le Président précise que lors du dernier Conseil d'administration, il a été proposé de différer l'augmentation du montant de l'adhésion « individuelle pour les majeurs » à 2021.

7 - Election des membres du CA

Situation concernant les membres actifs (5 à 8 membres) :

- 1- Amina BENTATA (élue pour 2 ans en 2019)
- 2- Maïté BLANCHARD (élue pour 2 ans en 2019)
- 3- Véronique COUTEAU (élue pour 2 ans en 2018, sortante en 2020)
- 4- Hanane DHIAB (élue pour 2 ans en 2018, sortante en 2020)
- 5- Hélène HAYET (élue pour 2 ans en 2018, sortante en 2020)
- 6- Annie JAFFREDO (élue pour 2 ans en 2019)
- 7- Warda KOUDRI (élue pour 2 ans en 2018, devenue salariée de l'association en 2019)
- 8- Carole SOICHET (élue pour 2 ans en 2019)

Les membres « sortant » représentent leurs candidatures sauf Mmes KOUDRI Warda et SOICHET Carole.

Deux adhérents présentent leurs candidatures :

- CHEZEAU Anthony (adhérent au CSC des Louvrais)
- TOUATI Latifa (adhérente au CSC des Louvrais)

L'ensemble des membres désignés ci-dessus sont élus à l'unanimité.

Personnes morales (de 0 à 3 membres) :

- BARON Gisèle pour le « Conseil Citoyen des Louvrais » (élue pour 2 ans en 2018, sortante en 2020)
- Bernard HANCE, pour l'Association « RESSOURCES » (élu pour 2 ans en 2019)
- Agnès IRRMANN, pour l'Association des « Méthode Cécile Patin » (élue pour 2 ans en 2018, sortante en 2020).

L'ensemble des membres désignés ci-dessus sont élus à l'unanimité.

Concernant les membres de droit (2 titulaires et 2 suppléants), la nouvelle municipalité aura à désigner 2 membres de droit titulaires et 2 suppléants à la suite du déroulement des élections municipales de ce mois de mars.

8 – Le rapport d'activité des Centres

8.1– Le rapport d'activité du Centre Socioculturel de Marcouville par sa directrice, Caroline Reynès :

Voir document «Rapport d'activité du CSC de Marcouville pour la saison 2018-2019»

8.2 - Le rapport d'activité du Centre Socioculturel des Louvrais par sa directrice, Nathalie Legall :

Voir document «Rapport d'activité du CSC des Louvrais pour la saison 2018-2019» téléchargeable sur le site « <http://www.aquarel.asso.fr> »

8.3 – Le rapport d'activité du siège par son directeur général, Marc Bodard :

Voir document «Rapport d'activité de l'association pour la saison 2018-2019» téléchargeable sur le site
« <http://www.aquarel.asso.fr> »

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12h00 et invite l'assemblée à une collation.

Pour le Conseil d'administration
Le Président
Jean-Claude Fischer

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fischer', written in a cursive style.